



DÉCISIONS MUNICIPALES

octobre - décembre 2024

Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Ormont-Dessus communique ces activités et les décisions d'intérêt général qu'elle a prises, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances hebdomadaires.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2024, la Municipalité a notamment :

- travaillé sur les différents plans d'affectation de la Commune. Elle a ainsi :
 - pris connaissance du retour de l'examen préalable du PA Le Droutzay (Accrobranche) ;
 - décidé de valider les plans, les règlements et les annexes des PA d'Isenau et de la remontée par câble d'Isenau ;
 - décidé de la tenue d'une séance de présentation publique des projets définitifs pour les PA d'Isenau et de la remontée par câble d'Isenau ;
 - décidé de la mise à l'enquête publique des PA d'Isenau et de la remontée par câble d'Isenau le 10 janvier 2025 ;
- traité 30 demandes de permis de construire ;
- délivré 13 autorisations d'abattages d'arbres ;
- décidé d'entamer la procédure en vue d'être reconnu comme établissement d'affectation de civilistes auprès de l'Office fédéral du service civil, afin de pouvoir engager des civilistes en appui du personnel de la voirie ;
- décidé d'interdire la circulation des autocars, Diablobus excepté, sur la route du Lac Retaud ;
- pris acte de la démission de l'organiste de la Paroisse protestante Ormonts-Leysin ;
- participé à l'organisation de la réception des jeunes citoyens des Communes d'Ormont-Dessus, d'Ormont-Dessous et de Leysin, ayant atteint leur majorité civique ;
- pris acte de la destitution, par le Conseil d'Etat, du Préfet du district d'Aigle et du report du contrôle préfectoral annuel de l'administration communale ;
- décidé de soutenir les nominations d'officiers du SDIS Alpin proposées par la Commission du feu ;
- décidé d'approuver sa participation au soutien des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du SDIS Alpin ;
- pris acte de la volonté de la direction de la Poste de fermer l'office postal des Diablerets ;
- décidé de rejoindre l'alliance des communes contre la fermeture des offices postaux ;
- décidé de signer une convention pour la perception automatique de la Taxe de séjour sur la plateforme Airbnb ;
- collaboré à l'organisation du Culte de Noël au Temple de Vers-l'Eglise en direct et en eurovision ;
- pris connaissance des contrôles radar du mois de septembre 2024 effectué par la Gendarmerie ;
- pris acte du refus du Conseil d'Etat d'intégrer la route communal du Col de la Croix dans le réseaux des routes cantonales ;
- pris acte de l'approbation, par la Cheffe du DGAIC, de l'arrêté communal d'imposition 2025 ;
- décidé de délivrer diverses ordonnances pénales pour infractions au règlement communal sur la gestion des déchets et pour infractions à la LCR ;
- décidé de co-signer un courrier de la SCOOP Isenau 360° à l'attention du Conseil d'Etat afin d'obtenir de celui-ci une déclaration d'intention quant au soutien étatique au projet d'Isenau 360° ;
- décidé de présenter les préavis municipaux suivants au Conseil communal lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2024 :
 - n° 09-2024, relatif à la demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA pour le renouvellement du télésiège Lac Noir – Chaux Ronde et pour le réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde ;
 - n° 10-2024, relatif au projet de budget de la Commune pour 2025 ;
 - n° 11-2024, relatif à la régularisation administrative d'un captage de sources, d'un droit de superficie et passage de conduite, de division de bien-fonds – vente d'une surface de parcelle, constitution d'une servitude de superficie d'une surface équivalente, constitution de servitudes de canalisations et de passages, bénéfice de droit d'eau ;
- traité 8 demandes déposées dans le POrtail CAntonal des MANifestations (POCAMA).